

L'Anse-Saint-Jean, le 17 juillet 2023.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulés pour lesquels les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

Annick Boudreault, Directrice générale / Greffière-trésorière

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 17 juillet 2023 à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur Richard Perron, maire.

Sont présents : Monsieur Richard Perron
 Monsieur Michel Boudreault
 Monsieur Yvan Côté
 Monsieur Daniel Boudreault
 Monsieur Claude Bouchard

Sont absents : Monsieur Daniel Corbeil
 Monsieur Carl Brassard

222-2023
OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Claude Bouchard.

223-2023
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

224-2023
PRÉSENTATION ET APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2022 CONSOLIDÉS

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les états financiers pour l'année 2022 tel que présenté et qu'ils soient déposés au ministère des Affaires municipale et de l'Habitation, ainsi qu'aux Livres des Annexes sous la cote no 208.

PÉRIODE DE QUESTIONS

225-2023
FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Claude Bouchard propose la fermeture de la séance à 19 h 18.

Madame Annick Boudreault,
Directrice générale / Greffière-trésorière

Monsieur Richard Perron, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».